

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 mai 2016 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Michel Allen, Directeur de l'arrondissement par intérim - Directeur de la culture, des sports, du loisir et du développement social
Mme Mélanie Diné, secrétaire-recherchiste
M. Yves Monty, Chef de division, Urbanisme, Permis et Inspections
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

CA16 16 0134

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mai 2016 tel que proposé en retirant le point 40.01 et en ajoutant les points suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.01.1 Modifier la résolution CA16 16 0107 adoptée par le conseil le 4 avril 2016 visant à accorder un contrat de gré à gré à la firme « Duret et Landry inc. » pour l'achat d'un démonte-pneu pour véhicules lourds, afin d'imputer la dépense de 23 370,06 \$ au surplus plutôt qu'au PTI;

70.01.2 Autoriser une dépense de 600 \$ pour accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée et une contribution financière de 300 \$ au VLOC (comité de la ruelle verte de l'avenue Champagneur) - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RETIRER le point 50.01 concernant la nomination du contremaître bâtiments, signalisation et éclairage.

Un débat s'engage.

VOTE SUR L'AMENDEMENT

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud

VOTENT CONTRE: Marie Cinq-Mars, Mindy Pollak, Marie Potvin

AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ.

Conformément à l'article 9.2 du *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1), La conseillère Forget demande l'ajout sous « affaires nouvelles » d'une proposition concernant la convocation d'une rencontre avec la Direction de l'habitation et les membres du conseil au sujet du dossier du Suroît.

70.01.3 Mandater l'administration pour organiser une rencontre avec la Direction de l'habitation de Montréal relativement au dossier de la Coopérative « Le Suroît ».

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE, ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 22 ET SE TERMINE À 20 H 10

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
M. PIERRE JONCAS	Survie de l'arrondissement et intégrité des compétences réservées au conseil

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
M. RICHARD CUMMINGS	Direction de l'habitation et lettre de M. Russell Copeman
M. MAYER FEIG	Communauté juive
MME GINETTE CHARTRÉ	Le CO ²
M. PHILLIP TOMLINSON	Point 20.02 Services professionnels, réfection chemins, sentiers et murets

LA SÉANCE EST SUSPENDUE À 20 H 10. LA SÉANCE REPREND À 20 H 15.

10.05 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DÉBUTE À 20 H 15 ET SE TERMINE À 20 H 19

CONSEILLÈRE	SUJETS
MME CÉLINE FORGET	Coopérative « Le Suroît »

CA16 16 0135

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 AVRIL 2016

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La résolution CA16 17 0112 de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce contre les armes à feu est déposée.

CA16 16 0136

HOMMAGE AU CAPITAINE MARCEL H. BÉLANGER

ATTENDU le décès du Capitaine Marcel H. Bélanger, anciennement citoyen d'Outremont, le 21 avril 2016;

ATTENDU QUE M. Bélanger, âgé de 91 ans, était un fidèle participant aux commémorations du jour du Souvenir d'Outremont;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE RENDRE un hommage posthume au Capitaine Marcel H. Bélanger, capitaine de frégate à la retraite. Le capitaine Bélanger s'est joint à la marine canadienne en 1942 à l'âge de 18 ans. Par la suite, il a été

prêté à la marine royale britannique afin d'escorter des convois durant la Seconde Guerre mondiale. Il a également participé à plusieurs missions de l'OTAN et de l'ONU au cours de sa longue et exemplaire carrière militaire;

DE TRANSMETTRE au nom du conseil de l'arrondissement d'Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA16 16 0137

OCTROYER À LA FIRME « 9114-5839 QUÉBEC INC. / BORDURES ET TROTTOIRS RSF INC. » UN CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UN MONTANT DE 121 350,36 \$ (INCLUANT LES TAXES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP01/02-16 (NEUF (9) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DU PTI

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER à la firme « 9114-5839 Québec Inc. / Bordures et Trottoirs RSF Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la reconstruction de trottoirs et bordures 2016 – courtes sections (sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont) pour un montant de 121 350,36 \$ (incluant les taxes et les contingences) suite à l'appel d'offres public TP01/02-16;

D'AUTORISER une dépense à cette fin au montant de 121 350,36 \$ provenant du budget de fonctionnement et du PTI;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1165078014

CA16 16 0138

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME « CONSULTANTS AECOM INC. » AU MONTANT DE 65 915,17 \$ (TAXES INCLUSES) POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN CARACTÉRISATION, CONCEPTION, PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET EN SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHEMINS, DE SENTIERS ET DE MURETS DANS PLUSIEURS PARCS DE L'ARRONDISSEMENT SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP03/03-16 (DEUX (2) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU PTI

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER un contrat à la firme « Consultants AECOM Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 65 915,17 \$ (incluant les taxes et les contingences) pour des services professionnels pour la caractérisation, la conception, la préparation de plans et devis et pour la surveillance de chantier pour des travaux de réfection de chemins, de sentiers et de murets dans plusieurs parcs de l'arrondissement suite à l'appel d'offres public SP03/03-16;

D'AUTORISER une dépense à cette fin de 65 915,17 \$ provenant du PTI;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1165078019

CA16 16 0139

APPROUVER LA CONVENTION À INTERVENIR ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - MONTRÉAL, ÉTÉ 2016 (COFJQ - 2016) - AUTORISER UNE DÉPENSE DE 6 600 \$ À MÊME LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le projet de convention à intervenir entre l'arrondissement d'Outremont et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Montréal, été 2016 (COFJQ – 2016), établissant les obligations de chacune des parties, ainsi que le soutien en valeurs, biens et services d'une valeur de 6 600 \$ accordé par l'arrondissement;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 600 \$ provenant du budget de fonctionnement;

D'AUTORISER la mairesse et la secrétaire d'arrondissement, à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1162504019

CA16 16 0140

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'UN MONTANT DE 500 \$ AUX « AMIS DE LA PLACE MARCELLE-FERRON » POUR LA RÉALISATION DU PROJET « LES GLACES » PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN LOGISTIQUE ET FINANCIER AUX PROJETS SPÉCIAUX DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER, sous réserve des conditions décrites au dossier décisionnel, une contribution financière d'un montant de 500 \$ aux « Amis de la place Marcelle-Ferron » pour la réalisation du projet « Les Glaces » présenté dans le cadre de la Politique de soutien logistique et financier aux projets spéciaux de l'arrondissement;

D'AUTORISER une dépense à cette fin de 500 \$ provenant du budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1162504018

CA16 16 0141

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME « BEAUREGARD FOSSES SEPTIQUES » DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15029 AYANT POUR OBJET DES SERVICES DE NETTOYAGE DE PUISARD, DE DRAINS DE PUISARD, DE PANIERS RÉCUPÉRATEURS ET CHAMBRES DE VANNES INCLUANT LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DANS DIVERSES RUES ET RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT, LE TOUT POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS, SOIT 2016 ET 2017 - AUTORISER UNE DÉPENSE À CETTE FIN DE 50 914,36 \$ (TAXES INCLUSES) (SEPT (7) SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER à la firme « Beauregard Fosses septiques », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des services de nettoyage de puisard, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et chambres de vannes (incluant le transport et l'élimination des résidus) dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement, le tout pour une période de deux (2) ans, soit 2016 et 2017, au prix de sa soumission, soit au prix total de 50 914,36 \$ (incluant les taxes et les contingences), le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15029;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 50 914,36 \$ (incluant les taxes et les contingences) provenant du budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1165078013

CA16 16 0142

ACCORDER UN CONTRAT DE TROIS (3) ANS FERMES (2016, 2017 ET 2018) AYANT POUR OBJET LA PLANTATION D'ARBRES À LA FIRME « LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. » POUR UN MONTANT DE 68 764,94 \$ (INCLUANT LES TAXES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NO.16-15240 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un contrat à la firme « Les Terrassements Multi-Paysages Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, ayant pour objet la plantation d'arbres sur rues et dans les parcs de l'arrondissement, pour une durée de trois ans fermes (2016, 2017 et 2018), au prix de sa soumission, soit au prix de 68 764,94 \$ (incluant les taxes), le tout conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation no. 16-15240;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 68 764,94 \$ (incluant les taxes), provenant du budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1165078021

CA16 16 0143

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2016

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016.

30.01 1162861004

CA16 16 0144

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2016

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016.

30.02 1162861005

CA16 16 0145

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MARS 2016

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2016.

30.03 1163489015

CA16 16 0146

AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE D'UN MONTANT DE 11 000 \$ (INCLUANT LES TAXES, À MÊME LE SURPLUS BUDGÉTAIRE) POUR LES OBJETS SUIVANTS: UN MONTANT NE DÉPASSANT PAS 1 859,49 \$ (INCLUANT LES TAXES), POUR L'ACHAT DE VÉGÉTAUX DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU TERRE-PLEIN CENTRAL ENTRE LES AVENUES DAVAAR, ROCKLAND ET DU MANOIR AINSI QU'UN MONTANT TOTAL NE DÉPASSANT PAS 9 140,51 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DUDIT TERRE-PLEIN, DANS LE CADRE DU CONTRAT ACCORDÉ À LA FIRME « GESTION UNISOL INC. » PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO CA16 16 0010, MAJORANT AINSI LA VALEUR TOTALE DU CONTRAT DE 79 000 \$ À 88 140,51 \$ (INCLUANT LES TAXES) - DÉPENSES PROVENANT DU SURPLUS BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense d'un montant ne dépassant pas 1 859,49 \$ (incluant les taxes), à même le surplus budgétaire, pour l'achat de végétaux dans le cadre du réaménagement du terre-plein central entre les avenues Davaar, Rockland et du Manoir;

D'AUTORISER une dépense d'un montant ne dépassant pas 9 140,51 \$ (incluant les taxes), à même le surplus budgétaire pour la réalisation des travaux de réaménagement dudit terre-plein, dans le cadre du contrat accordé à la firme « Gestion Unisol inc. », par la résolution numéro CA16 16 0010, majorant ainsi la valeur totale du contrat de 79 000 \$ à 88 140,51 \$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER cette dépense totale de 11 000 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1165078015

CA16 16 0147

AFFECTATION DU SURPLUS DE GESTION DÉGAGÉ DE L'EXERCICE FINANCIER 2015 D'UN MONTANT DE 823 800\$

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2015 d'un montant de 823 800 \$ selon les informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1162861006

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DES ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET PUBLIQUE DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OUTREMONT (1168), LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176), LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) (ET D'APPORTER D'AUTRES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONNEXES)

CE DOSSIER EST RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

40.01 1154328012

CA16 16 0148

ADOPTER UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DES USAGES DU GROUPE COMMUNAUTAIRE DE CATÉGORIE IV (USAGES RELIÉS AU CULTE) DANS LES ZONES C-1 ET C-2

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil doit adopter un premier projet de règlement;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 125 de la même loi, l'arrondissement doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le premier projet de règlement AO-320-P1 intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des grilles des usages et des normes des zones C-1 et C-2* »;

L'objet de ce projet de règlement est de prohiber l'usage culte et religion dans les zones C-1 (avenue Laurier) et C- 2 (avenue Bernard);

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le mardi 24 mai 2016, à 19 h, au Centre Communautaire Intergénérationnel situé au 999, avenue McEachran, à Outremont.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.02 1164328003

CA16 16 0149

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT « COURSE MOI MES SOULIERS PARENTS-ENFANTS » ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE GUY-DRUMMOND, QUI AURA LIEU LE 3 JUIN 2016, DE 8 H 30 À 13 H, SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

D'ÉDICTER une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'évènement « Course Moi Mes Souliers Parents-Enfants » organisé par l'école Guy-Drummond, qui aura lieu le 3 juin 2016, de 8 h 30 à 13 h, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes:

- Sur l'avenue Lajoie, entre les avenues Stuart et McEachran;
- Sur l'avenue Dollard, entre les avenues Van Horne et Bernard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1162504017

CA16 16 0150

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU PARC SAINT-VIATEUR POUR LA TENUE DE LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) FRISSON DE COLLINE QUI SE TIENDRA LE VENDREDI 10 JUIN 2016 DE 16 H À 20 H 30

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Céline Forget

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 10 juin 2016 de 16 h à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1162504022

CA16 16 0151

ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUES AUTORISANT, DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « KERMESSE SOLEIL » QUI AURA LIEU LE SAMEDI 4 JUIN 2016, DE 8 H À 17 H, LA FERMETURE À LA CIRCULATION SUR LES VOIES PUBLIQUES SUIVANTES : L'AVENUE STUART, ENTRE LE CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE ET L'AVENUE BERNARD DE MÊME QUE L'AVENUE ST-VIATEUR, ENTRE LES AVENUES STUART ET WISEMAN

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'ÉDICTER une ordonnance, autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil », qui aura lieu le samedi 4 juin 2016 de 8 h à 17 h, la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes :

- l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard;
- l'avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1162504016

CA16 16 0152

ÉDICTER LES ORDONNANCES DE FERMETURE DE RUES NÉCESSAIRES À LA TENUE DES FÊTES DES VOISINS 2016 SELON LE SITE ET L'HORAIRE PRÉVU À LA LISTE FIGURANT AU SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes pour permettre l'événement « Fête des voisins » sur les avenues Dollard et Durocher, aux dates et heures décrites ci-après :

Fête des voisins, avenue Dollard :

- Fermeture de l'avenue Dollard entre les avenues Van Horne et Ducharme, le samedi 4 juin 2016, de 15 h 30 à 22 h;

Fête des voisins, avenue Durocher :

- Fermeture de l'avenue Durocher, entre les avenues St-Viateur et Fairmount, incluant une partie de la ruelle à l'est de l'avenue Durocher, le dimanche 5 juin 2016, de 13 h à 21 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1162504024

CA16 16 0153

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1560, AVENUE BERNARD - MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE SUR L'ENSEMBLE DES FAÇADES DU BÂTIMENT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé à la séance du 6 avril 2016 de refuser la demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement va à l'encontre du langage résidentiel établi dans le secteur;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque du souci d'intégration architectural;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement ne rencontre pas les critères définis au règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701008;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

DE REFUSER à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de modification de l'apparence extérieure sur l'ensemble des façades du bâtiment situé au 1560, avenue Bernard, tel que montré sur les plans déposés à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine;

Pour les motifs suivants:

- le projet ne tient pas compte des bâtiments adjacents;
- le projet ne tient pas compte du caractère de la rue;
- le traitement des façades, de la terrasse et des fenêtres ne tient pas compte du bâtiment auquel il est fixé;
- la démolition de la galerie au mur arrière est déconseillée;
- les couleurs choisies pour les boiseries et les fenêtres ne s'intègrent pas au bâtiment et ne mettent pas en valeur ces éléments.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1164701008

CA16 16 0154

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PIIA, EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189, PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX: 275, AVENUE QUERBES; 1280, AVENUE BERNARD; 870, AVENUE ANTONINE-MAILLET; 1246, AVENUE VAN HORNE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 6 avril 2016 d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 sur les PIIA;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701007;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la listes ci-dessous et préparée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont:

- 275, avenue Querbes;
- 1280, avenue Bernard;
- 870, avenue Antonine-Maillet;
- 1246, avenue Van Horne;

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1164701007

CA16 16 0155

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION CONCERNANT UNE OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN MURET DE SOUTÈNEMENT ET L'EMPIÈTEMENT DES ESCALIERS POUR LE BÂTIMENT SIS AU 31, AVENUE BELOEIL IDENTIFIÉ PAR LE NUMÉRO DE LOT 1 349 898 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328006;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'APPROUVER la demande d'occupation permanente du domaine public relativement à la construction d'un muret de soutènement et l'empiètement des escaliers pour le bâtiment sis au 31, avenue Beloeil identifié par le numéro de lot 1 349 898 du cadastre du Québec, le tout en conformité avec les dispositions contenues au règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1164328006

CA16 16 0156

ADDENDA - MODIFICATION D'UN PIIA POUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 703 445 DU SITE OUTREMONT - DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE LE PONT PIÉTON PRÉVU DANS LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU COMPLEXE DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL SANS INTRODUIRE D'OUVERTURES DANS LES PAROIS DES GARDE-CORPS

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 9 septembre 2015 et le conseil d'arrondissement lors de la séance du 5 octobre 2015 ont recommandé favorablement, sous certaines réserves, la demande d'approbation de PIIA;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1150029015;

ATTENDU la lettre déposée évoquant l'argumentaire à l'effet de ne pas respecter la réserve au niveau des ouvertures dans les garde-corps par les architectes des demandeurs en date du 21 avril 2016;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de modification du PIIA relativement au projet du Complexe des sciences sur le lot 5 703 445 du Site Outremont, en retirant la réserve dans la résolution CA15 16 0327, du 5 octobre 2015, relative à l'obligation d'introduire des ouvertures dans les parois des garde-corps du pont piéton, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel addenda.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1150029015

CA16 16 0157

DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE AUX 963-965, AVENUE HARTLAND

MALGRÉ que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 mars 2016 de refuser cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, le 31 mars 2016, dans le journal L'Express d'Outremont, afin de statuer sur cette demande de dérogation de convertir en copropriété divise;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701010;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, pour l'immeuble situé aux 963-965 avenue Hartland (deux logements).

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Jacqueline Gremaud

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.05 1164701010

CA16 16 0158

ENTÉRINER LA NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE BÂTIMENTS, SIGNALISATION, ÉCLAIRAGE AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

D'ENTÉRINER la nomination de Monsieur Patrice Lemire à titre de contremaître bâtiments, signalisation, éclairage au sein de la direction des travaux publics de l'arrondissement d'Outremont et ce, conformément aux modalités prévues au sommaire décisionnel.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE REPORTER l'étude de ce point à la prochaine séance.

Un débat s'engage.

VOTE SUR LE REPORT

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud

VOTENT CONTRE: Mindy Pollak, Marie Potvin

LA PROPOSITION DE REPORT EST RENDUE DANS LA NÉGATIVE

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1163711008

CA16 16 0159

ENTÉRINER LA NOMINATION D'UN RÉGISSEUR AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'ENTÉRINER la nomination de Monsieur Luc Lafrance à titre de régisseur au sein de la direction de la culture, sports, loisirs et développement social et ce, conformément aux modalités prévues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1163711009

CA16 16 0160

ENTÉRINER UNE AFFECTATION TEMPORAIRE AU POSTE DE CHEF DE DIVISION URBANISME, PERMIS ET INSPECTION (#53543) ET DÉSIGNER LE TITULAIRE POUR ÉMETTRE LES PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

D'AUTORISER le déplacement temporaire de Monsieur Yves Monty au poste de chef de division urbanisme, permis et inspection pour une période de deux (2) mois, suivants les modalités prévues au sommaire décisionnel;

DE DÉSIGNER Monsieur Yves Monty pour émettre ou refuser les permis et certificats prévus par les règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.03 1163711013

CA16 16 0161

PROLONGER LA NOMINATION TEMPORAIRE DE M. MICHEL ALLEN, DIRECTEUR PAR INTERIM DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET CE, JUSQU'AU 4 JUILLET 2016

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la prolongation de la nomination de Monsieur Allen à titre de directeur d'arrondissement par intérim jusqu'au 4 juillet 2016 et ce, conformément aux modalités prévues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.04 1163711011

CA16 16 0162

AUTORISER LE DÉPLACEMENT TEMPORAIRE DU CANDIDAT DÉSIGNÉ AU POSTE DE DIRECTEUR À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET PRENDRE ACTE DE LA FIN DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL EN COURS DE M. HAKIM

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'ENTÉRINER le déplacement temporaire de Monsieur André Brideau au poste de directeur des travaux publics de l'arrondissement pour une durée maximale de six (6) mois selon les modalités du sommaire décisionnel;

DE PRENDRE acte de la résolution du comité exécutif CE16 0688, nommant Monsieur Hadi Hakim au service de la performance organisationnelle et prendre acte de la fin de l'engagement contractuel de Monsieur Hadi Hakim à l'arrondissement d'Outremont et ce, conformément aux modalités prévues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.05 1163711012

CA16 16 0163

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS SUR SON TERRITOIRE : « LE DÉFI SCOLAIRE » DU 16 AU 19 MAI 2016 SUR LE TERRAIN DE SOCCER DU PARC BEAUBIEN, L'EXPOSITION « AU PARC LES ARTISTES » LES 27, 28 ET 29 MAI 2016 AU PAVILLON DU PARC ST-VIATEUR AINSI QUE L'ÉVÉNEMENT « LES GLACES » À LA PLACE MARCELLE-FERRON ET SUR L'AVENUE BERNARD, ENTRE LES AVENUES WISEMAN ET QUERBES, LE 28 MAI 2016

D'INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue des événements suivants sur son territoire :

- le « Défi scolaire » du 16 au 19 mai 2016 sur le terrain de soccer du parc Beaubien;
- l'exposition « Au parc les artistes » les 27, 28 et 29 mai 2016 au pavillon du parc St-Viateur;
- l'événement « Les Glaces » le 28 mai 2016 à la place Marcelle-Ferron et sur l'avenue Bernard, entre les avenues Wiseman et Querbes.

60.01 1162504015

CA16 16 0164

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DES ÉVÉNEMENTS MARQUANT LES CÉLÉBRATIONS DU 80^E ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE SAINT-GERMAIN QUI SE TIENDRONT LES 26 ET 27 MAI 2016 SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE

D'INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue des événements marquant les célébrations du 80^e anniversaire de l'école Saint-Germain qui se tiendront les 26 et 27 mai 2016 sur le terrain de l'école.

60.02 1162504023

CA16 16 0165

DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE AU REGISTRE TENU LE 13 AVRIL 2016 - « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES ESCALIERS EXTÉRIEURS ET L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AUX 530 ET 544, AVENUE DAVAAR, À OUTREMONT » (AO-314)

DÉPÔT du certificat des résultats suite au registre tenu le 13 avril 2016 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réfection des escaliers extérieurs et l'aménagement paysager aux 530 et 544, avenue Davaar, à Outremont (AO-314).

61.01 1166695004

70.01 AFFAIRES NOUVELLES

CA16 16 0166

MODIFIER LA RÉOLUTION CA16 16 0107 ADOPTÉE PAR LE CONSEIL LE 4 AVRIL 2016 AFIN D'IMPUTER LA DÉPENSE DE 23 370,06 \$ AU SURPLUS PLUTÔT QU'AU PTI (DÉPENSE VISANT L'OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME « DURET ET LANDRY INC. » POUR L'ACHAT D'UN DÉMONTE-PNEU POUR VÉHICULES LOURDS)

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

DE MODIFIER la résolution numéro CA16 16 0107 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 4 avril 2016, afin d'imputer la dépense de 23 370,06 \$ au surplus plutôt qu'au PTI (dépense visant l'octroi d'un contrat de gré à gré à la firme « Duret et Landry inc. » pour l'achat d'un démonte-pneu pour véhicules lourds).

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Mindy Pollak, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Jacqueline Gremaud

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

70.01.1 1165078008

CA16 16 0167

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 600 \$ POUR ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 300 \$ AU COMITÉ DE LA RUELLE VERTE DE L'AVENUE DE L'ÉPÉE ET UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 300 \$ AU VLOC (COMITÉ DE LA RUELLE VERTE DE L'AVENUE CHAMPAGNEUR) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense de 600 \$ pour accorder une contribution financière de 300 \$ au comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée et une contribution financière de 300 \$ au comité de la ruelle verte de l'avenue Champagneur;

D'IMPUTER la dépense totale de 600 \$ conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.2 1165078022

LA SÉANCE EST SUSPENDUE À 20 H 51. LA SÉANCE REPREND À 20 H 54

CA16 16 0168

MANDATER L'ADMINISTRATION DE CONVOQUER UNE RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DE L'HABITATION CONCERNANT LE DOSSIER DE COOPÉRATIVE SUR LE TERRAIN MANSEAU

ATTENDU QUE le 1^{er} juin 2015, le Conseil d'arrondissement a résolu d'octroyer une partie du terrain Manseau à la Coopérative Le Suroît;

ATTENDU QUE le terrain Manseau doit être loti par la ville centre en respectant ladite résolution du conseil;

ATTENDU QUE le 17 mars dernier, le bureau de Russell Copeman, conseiller responsable de l'habitation au comité exécutif de la Ville de Montréal, nous confirmait la faisabilité du projet;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite s'assurer que ce dossier chemine rapidement et sans embuches inutiles;

ATTENDU QUE les membres du Conseil désirent avoir de l'information sur le développement de ce projet;

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE MANDATER le directeur d'arrondissement d'organiser une rencontre avec les responsables du dossier à la Direction de l'habitation et les membres du Conseil.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE S'ASSURER de la présence de M. Russel Copeman, conseiller responsable de l'habitation au Comité Exécutif de la Ville de Montréal, lors de cette rencontre.

Un débat s'engage.

VOTE SUR L'AMENDEMENT

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak, Marie Potvin

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01.3

70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 57

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

M^e Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2016.